

« Pratiquer le droit social : conseiller et défendre - D.U. jurisocial »

La certification « Pratiquer le droit social : conseiller et défendre - D.U. jurisocial » a pour objectif, afin de compléter leur formation initiale, d'offrir, à un public non juriste ou non spécialisé en droit social (secrétaire de direction, assistant Ressources humaines, secrétaire juridique, comptable, petits employeurs, personnel d'organismes de protection sociale, représentants du personnel, représentants syndicaux...), des compétences juridiques dans le domaine du droit social permettant de mettre en pratique les règles en la matière dans des activités de conseil et de défense.

Référentiels

Référentiel de compétences	Référentiel de certification	
	Modalité(s) d'évaluation	Critères d'évaluation
C1. Résoudre un problème en droit social en mobilisant le syllogisme juridique.	<p>Les compétences du candidat sont évaluées par quatre types d'épreuve :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une résolution individuelle et à l'écrit de cas pratiques inspirés de situations authentiques. • Une interrogation individuelle et à l'oral sur leurs connaissances et leur capacité à résoudre un problème de droit. • Un travail collectif d'analyse en autonomie à partir d'un support présentant une situation réelle (ex. reportage vidéo, article d'un journal). • Au choix du candidat : 	<p>E1. Le candidat utilise des termes juridiques de façon pertinente, juste et à bon escient, par rapport à la situation donnée.</p> <p>E2. Le candidat cible le problème de droit.</p> <p>E3. Le candidat recherche et sélectionne parmi les ressources documentaires à sa disposition les règles utiles.</p> <p>E4. Le candidat traite les faits de l'espèce et résout le problème de droit en apportant une solution concrète.</p>
C2. Conseiller une posture juridique aux différents interlocuteurs (employeurs, salariés, organisations syndicales, institutions représentatives du personnel), pour que chacun d'eux puissent adopter un comportement adapté, en conseillant chacun en fonction de la situation donnée.	<ul style="list-style-type: none"> • Un travail collectif d'analyse en autonomie à partir d'un support présentant une situation réelle (ex. reportage vidéo, article d'un journal). • Au choix du candidat : 	<p>E1. Le candidat rappelle la législation applicable selon ses connaissances et ses recherches.</p> <p>E2. Le candidat choisit l'argumentation juridique à proposer.</p> <p>E3. Le candidat adapte son argumentation à la situation donnée.</p> <p>E4. Le candidat prend parti sur le comportement à suivre.</p>
C3. Prévenir les risques de contentieux (de l'utilisateur face aux organismes de protection sociale, du salarié face à l'employeur, de l'employeur face aux salariés ou aux organisations syndicales, aux instances représentatives du personnel), en pratiquant un audit ou en mettant en place une négociation, afin de limiter les procès.	<p>La rédaction d'un projet tuteuré relatif à une thématique juridique, équivalent à 140 heures de travaux personnels, sous la direction d'un tuteur et avec une présentation orale devant un jury.</p> <p>OU</p> <p>Une mise en situation réelle en entreprise par la réalisation d'un stage de 1 mois minimum correspondant à 140 heures de travaux personnels, sous la direction d'un maître de stage et donnant lieu à la rédaction d'un rapport d'activité du stage.</p>	<p>E1. Le candidat analyse objectivement et juridiquement la situation exposée.</p> <p>E2. Le candidat réalise un état des lieux juridiques de la situation.</p> <p>E3. Le candidat détecte les problèmes de droit et les litiges futurs éventuels.</p> <p>E4. Le candidat conseille des mesures préventives ou met en œuvre une négociation en réaction aux problèmes identifiés pour éviter un litige.</p>
C4. Défendre les intérêts (de l'entreprise, du salarié, de l'utilisateur) en saisissant le tribunal ou l'organisme compétent (contestation des décisions d'un employeur à l'égard des salariés, des organismes de protection sociale à l'égard d'un usager) ou en	<p>La rédaction d'un projet tuteuré relatif à une thématique juridique, équivalent à 140 heures de travaux personnels, sous la direction d'un tuteur et avec une présentation orale devant un jury.</p> <p>OU</p> <p>Une mise en situation réelle en entreprise par la réalisation d'un stage de 1 mois minimum correspondant à 140 heures de travaux personnels, sous la direction d'un maître de stage et donnant lieu à la rédaction d'un rapport d'activité du stage.</p>	<p>E1. Le candidat identifie les instances amiables et/ou judiciaires compétentes ou les procédures applicables.</p> <p>E2. Le candidat évalue la pertinence de la contestation ou de la procédure.</p> <p>E3. Le candidat rédige un argumentaire orienté.</p>

appiquant la procédure adaptée (à l'égard d'un salarié).		E4. Le candidat détaille et, le cas échéant, chiffre les demandes.
--	--	---